

**INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX
ET DU DEVELOPPEMENT**
Université Nice Sophia Antipolis

DOMAINE : Droit Économie Gestion
MENTION : Droit International et Droit Européen
Master 2 « Droit de la mer et des activités maritimes »

Responsable : Anaïs LAGELLE, maître de conférences en droit public
Rentrée universitaire : 2018-2019

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

La formation vise une spécialisation juridique de haut niveau dans le secteur du droit de la mer et des activités maritimes, à travers le prisme environnemental lors de ses applications dans le milieu marin et de l'aménagement du littoral. Ce Master a également la particularité de sensibiliser les juristes aux questions scientifiques et techniques, indispensables à leur formation de juriste en droit de la mer.

LANGUES :

Les enseignements sont dispensés principalement en langue française. Une excellente maîtrise de cette langue à l'écrit et à l'oral est un prérequis pour suivre cette formation. Cependant, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international.

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES :

Fonction d'encadrement pour les opérateurs publics et privés ; juristes en entreprise ; juriste dans les administrations centrales et les collectivités locales (tant nationales qu'étrangères) ; avocat ; magistrat (judiciaire et administratif) ; juriste d'organisation internationale ; juriste dans les ONG à vocation maritime et environnementale ; journaliste.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen, sans être fermée aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue. L'admission se fait par sélection sur dossier.

RENSEIGNEMENTS :

I.D.P.D. – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 ☎04 89 15 26 63
Site Internet : <http://unice.fr/idpd/>
Courriel : idpd@unice.fr

Enseignements de l'année :

Semestre 3 :

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures Ensgt	Notation	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE 1 : Droit de la mer ECUE Droit de la mer ECUE Droit de l'environnement marin	20h CM 20h CM	/20 /20	2 2	CT écrit CT écrit	3h 3h	6
UE 2 : Environnement marin ECUE Droit des aires marines protégées	15h TD	/20	1	CC écrit ou oral		6
UE 3 : Transports maritimes ECUE Droit international et européen des transports maritimes ECUE Régulation environnementale des transports maritimes ECUE Droit social des gens de mer	20h CM 15h CM 15h TD	/20 /20 /20	1 1 1	CT écrit CC écrit ou oral CC écrit ou oral	3h	6
UE 4 : PPR ECUE Science marine et développement durable ECUE Méthodologie du stage ECUE Anglais professionnel 1	15h TD 15h TD	/20 /20 /20	1 1 1	CC écrit ou oral CC écrit ou oral CC écrit ou oral		12

Semestre 4 :

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures Ensgt	Notation	Coef.	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
UE 5 Ressources marines ECUE Droit des ressources biologiques et génétiques marines ECUE Droit des ressources énergétiques et minérales	15h CM 15h CM	/20 /20	2 2	CT écrit CT écrit	3h 3h	6
UE 6 : Sécurité en mer ECUE Droit international et européen de la sécurité en mer ECUE Action de l'Etat en mer	20h CM 10h TD	/20 /20	2 1	CT écrit CC écrit ou oral	3h	3
UE 7 : Droit de l'aménagement et de la protection du littoral ECUE Droit de l'aménagement et de la protection du littoral ECUE Droit portuaire et droit de la plaisance ECUE Gestion intégrée des zones côtières	20h CM 15h CM 10h TD	/20 /20 /20	2 1 1	CT écrit CC écrit ou oral CC écrit ou oral	3h	3
UE 8 : PPR ECUE Stage ECUE Anglais professionnel 2	15hTD	/20 /20	3 1	CC écrit ou oral		18

**Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements (cours, séminaires et conférences)
Toute absence doit être justifiée et signalée au responsable du Master ainsi qu'à l'administration.**

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

MODALITES

COMPENSATION
<i>Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>
Obtention des UE Compensation entre les ECUE de chaque UE.
Obtention du Semestre Compensation entre les UE de chaque semestre.
Obtention de l'Année Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master. Pas de compensation entre les deux années de Master.
Note éliminatoire Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20
REDOUBLEMENT
Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.
ORIENTATION M1 ⇨ M2
En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours. Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).
TEXTES RÉGLEMENTAIRES
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS

- 1^{er} semestre : 1^{ère} quinzaine de janvier 2019
- 2nd semestre : dernière semaine d'avril 2019

Remise du rapport de stage fin septembre 2019

Certains étudiants (salariés, handicapés et sportifs de haut niveau) peuvent bénéficier d'un aménagement pour le contrôle des connaissances.